

***Contexte de
réforme
des SSTI***

Systeme de protection sociale

Emploi

Age

Handicap

Maladies chroniques

Addictions

Cancers

RPS

Pénibilité

Qualité de vie au Travail

....

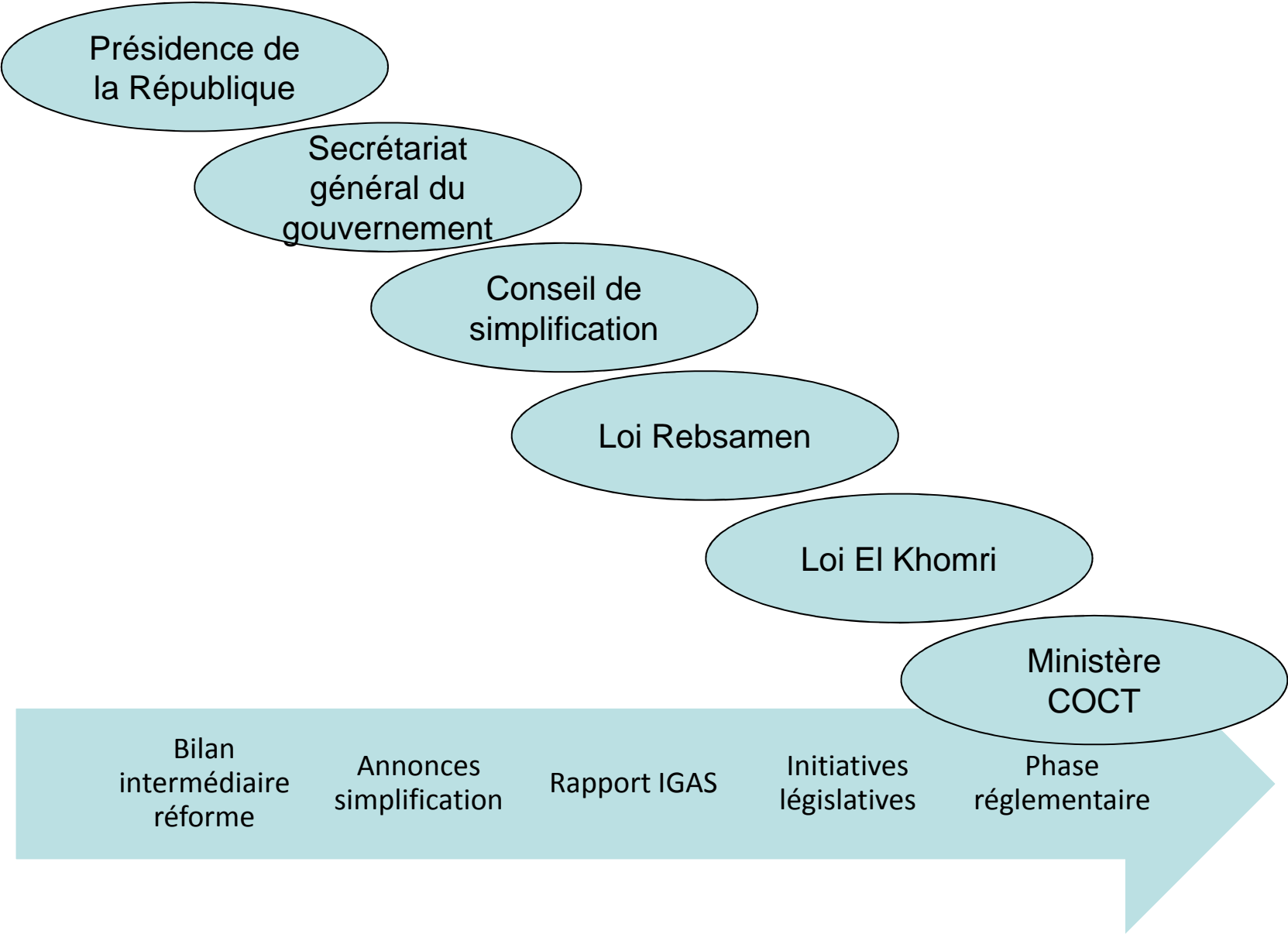
La Santé au Travail

Objet juridique ?

Objet social ?

Objet de santé ?

LE PROCESSUS ENGAGE



Evolution des positions des partenaires sociaux

Mars 2016

« Les partenaires sociaux partagent le constat de l'insuffisance de la ressource médicale en médecine du travail pour satisfaire aux obligations actuelles, et formulent des propositions pour y faire face. »

Evolution des positions des partenaires sociaux

Mars 2016

« Au-delà des conditions de suivi médical des salariés, cela implique d'une part de mettre en place les conditions d'un meilleur fonctionnement collectif des **équipes pluridisciplinaires**, et d'autre part de mener une réflexion de fond sur les formations initiales et continues des professionnels de la santé au travail. »

Evolution des positions des partenaires sociaux

Mars 2016

« Les partenaires sociaux proposent de modifier les contours du suivi médical des salariés, en se plaçant dans le contexte créé par la loi de 2011 organisant les missions des services interentreprises de santé au travail (SIST). Conformément au mémorandum du 2 décembre 2015, ils estiment qu'il convient de proportionner ce suivi aux risques professionnels encourus, ... »

Evolution des positions des partenaires sociaux

Mars 2016

« Dans ce cadre, il incombe à l'Etat, après avis des partenaires sociaux des COREOCT, de **réguler la répartition de la ressource médicale au niveau régional** (SIST, services autonomes, services publics, etc.), de manière à assurer la bonne application de la réglementation, notamment par la politique d'agrément. La responsabilité des employeurs doit suivre la réalité de leur capacité d'intervention :

les sanctions civiles et pénales pour des visites non passées du fait de la pénurie de temps médical ne devraient pas être appliquées aux employeurs ayant accompli toutes les diligences requises. »

STRATEGIE NATIONALE SANTE TRAVAIL

« *Le travail, facteur de Santé* »

Recherche

Promotion de la Santé au travail
Culture de prévention
Qualité de vie au travail

Repérage des situations de travail et suivi de l'état de santé
Veille - Alerte

Action de prévention

Assurance AT / MP
Fonds mutualisés

Accompagnement des entreprises, des branches (risques – effets sur la Santé)

*Prévention de la désinsertion professionnelle
Maintien dans l'emploi*

Actions transversales

Adaptation du cadre juridique et des politiques de contrôle

Développement d'un système d'information cohérent → Diagnostics territoriaux partagés par toutes les parties prenantes

Pilotage en mode projet + Evaluation (PST – PRST – CPOM) + Positionnement de chaque acteur pour la meilleure complémentarité

Mobilisation des ressources (*dont ressource médicale*)

Elaboration concertée d'actions de communication à audience nationale

STRATEGIE NATIONALE SANTE TRAVAIL

« Le travail, facteur de Santé »

Recherche

Promotion de la Santé au travail
Culture de prévention
Qualité de vie au travail

Repérage des situations de travail et suivi de l'état de santé
Veille - Alerte

Action de prévention

Assurance AT / MP
Fonds mutualisés

Accompagnement des entreprises, des branches (risques – effets sur la Santé)

*Prévention de la désinsertion professionnelle
Maintien dans l'emploi*

Actions transversales

Adaptation du cadre juridique et des politiques de contrôle

Développement d'un système d'information cohérent → Diagnostics territoriaux partagés par toutes les parties prenantes

Pilotage en mode projet + Evaluation (PST – PRST – CPOM) + Positionnement de chaque acteur pour la meilleure complémentarité

Mobilisation des ressources (dont ressource médicale)

Elaboration concertée d'actions de communication à audience nationale

Une stratégie globale d'intervention pour assumer au mieux les missions des SSTI



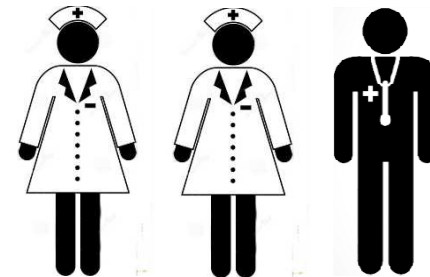
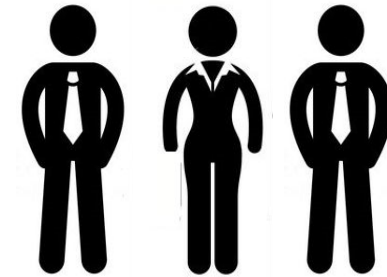
Actions en milieu de travail

Collectives ou Individuelles



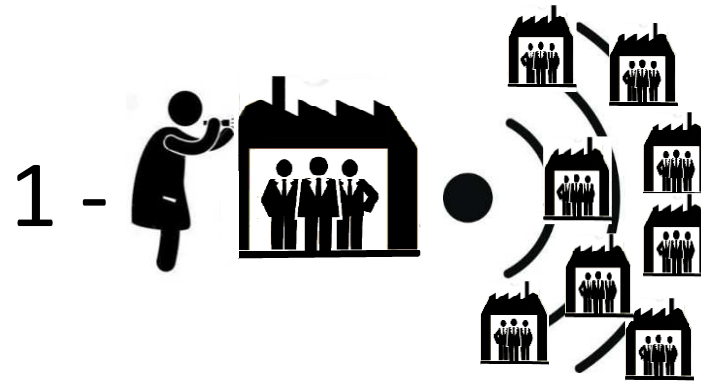
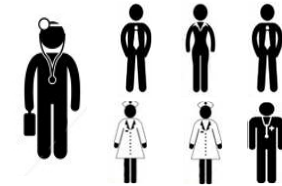
**Actions de suivi
de l'état de santé**

Les missions sont assurées par une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par un médecin du travail

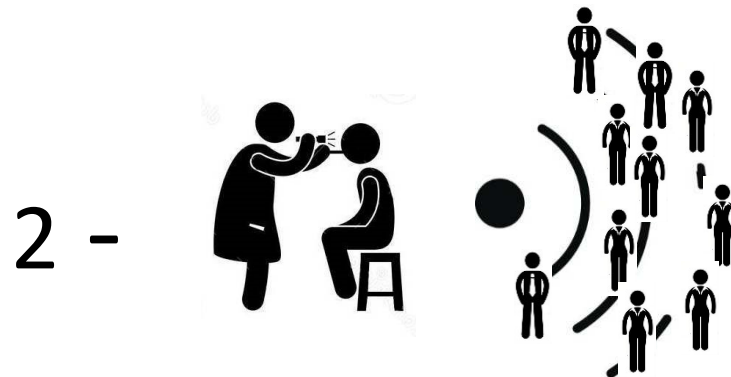


Action de premier niveau pour tous :

Repérer les situations à risques

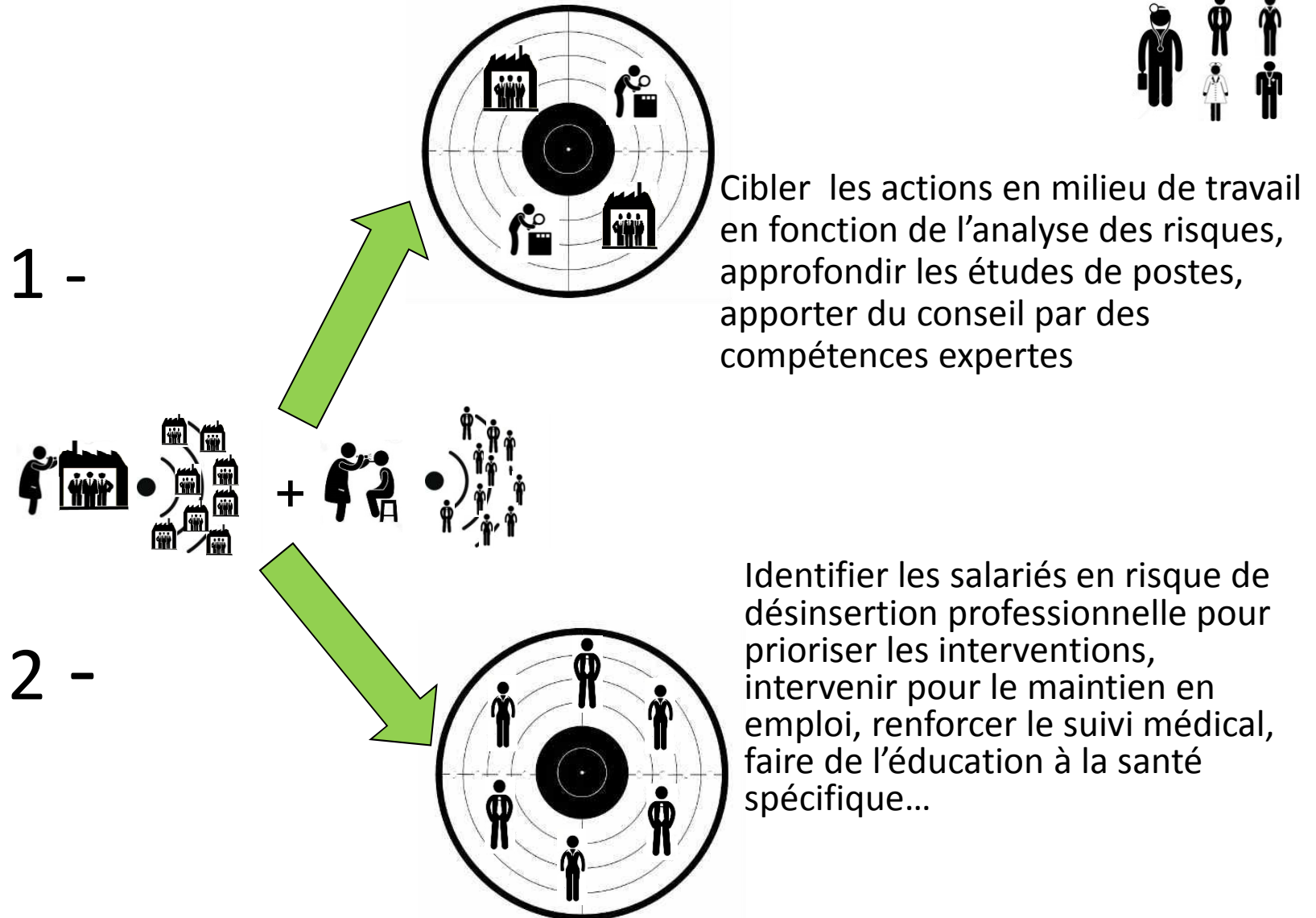


Visiter sur une période de 5 ans l'ensemble des postes de l'ensemble des entreprises et repérer les situations de travail (fiche d'entreprise)



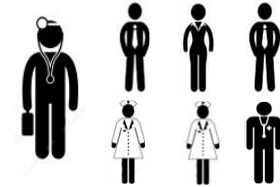
Suivre régulièrement l'état de santé de tous les salariés en fonction de leurs poste, risques, situation... (visites avec un professionnel de santé au travail : médecin du travail, collaborateur médecins, infirmier en santé au travail)

Action de second niveau en fonction des besoins : Cibler et prioriser les actions et les conseils



Action transversale :

Contribuer à la veille sanitaire et à la traçabilité



Mettre en œuvre les recommandations de la HAS sur la tenue du dossier médical en santé au travail



Créer et alimenter des dossiers pour chaque entreprises

Enregistrer les informations de manière cohérente (thésaurus harmonisés, matrice emplois-expositions, short-lists)

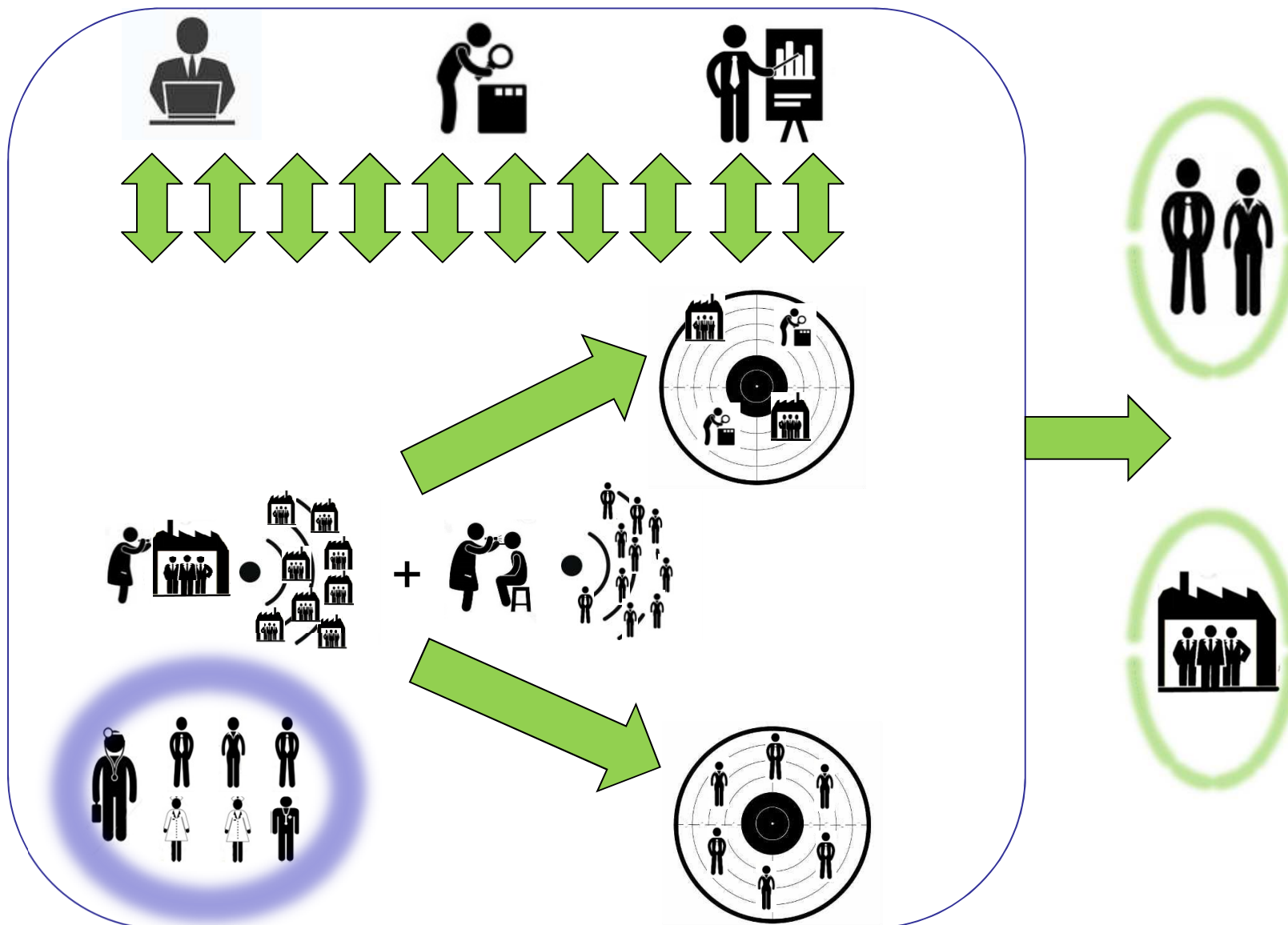


Développer des systèmes d'informations cohérents

Développer les compétences et les pratiques en vue de l'exploitation et la diffusion des données

Stratégie globale d'intervention des SSTI

Stratégie de préservation de la santé pour tous



Disposer de système d'information pour assurer nos missions et travailler en partenariat

